Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DECISION N° DEC_2026_74

Urbanisme
Réf. : AZ/CR/CB/FM/GS
Nomenclature : 7.10

ACCEPTATION DE DON - TRENTE ŒUVRES DE FLORENCE FORNS

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 donnant délégation à monsieur le Maire pour accepter les dons, sans charges ni conditions, faits à la collectivité,

Vu le budget de la Commune,

Vu le courrier du 7 octobre 2026 de madame Valérie DURAND par lequel elle formule son intention de donner à la Ville de Bollène des œuvres de Florence Forns,

Considérant que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges,

Considérant que Florence Forns (1898-1985), née à Bollène, a largement contribué au développement de l'action culturelle dans la cité avec notamment la création du Salon de Noël de la Ville en 1954 et du groupe folklorique Li Cardelina en 1959. Membre actif de l'office de tourisme, elle a exposé durant de nombreuses années ses toiles à l'occasion d'expositions locales,

Considérant que ce don se compose de 30 tableaux peints à l'huile,

Considérant l'intérêt de ce patrimoine, la nécessité de le conserver et de le transmettre aux générations futures,

Considérant qu'en l'acceptant, ces œuvres viendront enrichir les collections de la ville,

DECISION N° DEC_2026_74

DECIDE

ARTICLE 1 – La Ville de Bollène accepte le don de madame Valérie Durand qui n'est grevé ni de conditions ni de charges.

ARTICLE 2 – Ce don se compose de 30 tableaux de Florence FORNS, peints à l'huile et dont la liste suit :

Titre	Thème
Sans titre	Toujours renaître
Brantes et le Ventoux	Paysage enneigé
Clansayes, Drôme en automne	
Sans titre	Mont Ventoux ?
Carros et les AM	Paysage
Vaison, Route de Buis les Baronnies	
Pierre Longue, Drôme 1963	
Sans titre	Sur le chemin des collines ?
1er Grand prix coupe de la Riviera – Grasse 1973	Mas provençal et champ de lavande
Sous bois - 1961	
Le Pare à Montbrun, Drôme	
Sans titre	Torrent de Montagne
Sans titre	Recto - Couleurs de Provence
Sans titre	Verso - Bouquet
Uchaux, Vaucluse - 1962	Petit paysage provençal
Sans titre	
Chapelle du XVIIe, Le Pègue	Péniche sur le Rhône
Sans titre	Drôme près de Nyons
Sans titre	Annecy ?
Sans titre	Belle pêche !
Sans titre	Grand bouquet au vase bleu
Sans titre	Bouquet au vase bleu
Sans titre	Bouquet de roses au vase bleu
Anniversaire de ma Grand-Mère, ses 88 ans	Bouquet de fleurs avec nœud & vase blanc
Sans titre	Iris et Arums
Les Arlésiennes	1er prix 1973 à Baden Baden Deutschland
Sans titre	Chasse à courre cavalier devant domaine
Sans titre	Impromptu
Souvenirs des jours heureux hiver 1979 près de vous trois Tante Flo	Forêt enneigée (cerf et biche)
L'inconstance du canari	Vence 1980

DECISION N° DEC_2026_74

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

– d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la présente décision,

– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – La décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donner acte.

Bollène, le 02 NOV. 2026

Anthony ZILIO

MAIRIE DE BOLLÈNE (VAUCLUSE)

Maire de Bollène

Reçu en Préfecture le : 02/11/2026
~~Affiché~~ le mis en ligne le 02/11/2026
Notifié le :
Exécutoire le :